SPORT ET LOISIRS

Le dimanche 1^{ER} septembre, une randonnée appelée « Rando des trois provinces » est organisée par plusieurs associations. Les participants venant de Chartrier-Ferrière, Cressensac, Estivals, Gignac, Jugeals-Nazareth, Nadaillac et Nespouls convergeront vers la Pierre des Trois Evêques.

Un pique-nique tiré du sac est prévu vers 12h30; le départ de Nadaillac est prévu à 10 heures depuis la place de la salle polyvalente, un retour peut être envisagé en covoiturage depuis le parking des maisons rouges.

INAUGURATION DES LOGEMENTS DE L'ANCIEN PRESBYTERE

Le samedi 14 septembre à 18 heures, Monsieur le préfet de la Dordogne, Monsieur le président du conseil général de la Dordogne et notre député Germinal Peiro participeront à l'inauguration des deux logements aménagés dans l'ancien presbytère.

A l'issue de cette inauguration, Monsieur le préfet de la Dordogne, Jacques Billant, remettra à Monsieur Jean Veysset, maire de notre commune pendant 48 ans, la distinction dans l'ordre national du mérite au grade de Chevalier décernée par décret du 14 mai 2013 sur décision de Monsieur le président de la République.

L'ensemble de la population est invité à participer à ce moment d'une part honorifique à la fois pour Monsieur Jean Veysset et tous les élus qui pendant ces nombreuses années ont travaillé au service de notre commune et d'autre part convivial puisque nous partagerons tous ensembles un apéritif dinatoire.

Je souhaite vivement que l'ensemble des familles de notre commune soient présentes sachant que le représentant de l'Etat, Monsieur le préfet de la Dordogne, ne s'est pas rendu dans notre village en visite officielle depuis 1947.

Je termine ces quelques pages en vous souhaitant une fin de vacances agréable et en vous disant à bientôt.

Jean-Claude VFYSSIFRE

INFORMATIONS MUNICIPALES





Chers administrés,

Les vacances estivales se terminent et déjà la plupart d'entre nous doivent penser à la rentrée qui approche.

Comme vous le savez, les élections municipales qui se dérouleront en mars 2014, nous interdisent la parution de tout document relatant les réalisations ayant pour objet un quelconque bilan ou publicité de mandat six mois avant la date du scrutin. Pour cette raison, le bulletin municipal ne paraîtra pas en début d'année 2014 comme de coutume.

Vous trouverez donc dans ces quelques pages, les informations que je souhaite porter à votre connaissance.

ECOLE

La rentrée de septembre sera différente des années précédentes.

En effet, le ministre de l'Education Nationale a souhaité une réforme avec la mise en place de nouveaux rythmes scolaires. En concertation avec les enseignants et les parents d'élèves, les municipalités de Gignac et Nadaillac ont décidé d'appliquer cette réforme dès cette année (comme la loi le permet, certaines communes ont dérogé jusqu'en 2014).

Afin de répondre aux besoins des familles, nous mettrons en place à la rentrée, une garderie-étude dès 7h15 ou 7h30 (selon les besoins) et jusqu'à 19 heures le soir. Nous souhaitons apporter un service supplémentaire aux familles afin de les sensibiliser sur l'importance d'inscrire leurs enfants dans l'école ou elles résident.

Collège et Lycée

Les horaires de ramassage desservant le collège et le lycée de Terrasson sont modifiés afin d'éviter aux élèves de Nadaillac d'être pénalisés en étant pris en charge les premiers le matin et ramenés le soir les derniers.

Les nouveaux horaires décidés avec le conseil général sont les suivants :

- Le matin, départ de Nadaillac à 7h33
- Le soir, retour à Nadaillac à 18h14
- Le mercredi, retour à Nadaillac à 14h24

TRAVAUX EN COURS

Comme prévu la réhabilitation de la mare communale « La Vigole » est commencée et j'espère que les travaux seront terminés à la fin de l'automne.

La maçonnerie a été confiée à l'entreprise Soarès de St Crépin et Carlucet et les espaces verts seront réalisés par l'entreprise Poquet de Cressensac.

Les travaux de voirie devraient être exécutés dans le courant des mois de septembre ou octobre :

- point à temps sur les routes communales
- regoudronnage des routes des villages de Mialaudre et Souzet.

ORDURES MENAGERES

Le jour de ramassage des ordures ménagères sur notre commune est fixé au jeudi matin de chaque semaine ; pour information, lorsque le jeudi correspond à un jour férié, la tournée est avancée à la veille.

Comme beaucoup d'entre vous, je suis choqué par le manque de civisme de certains qui déposent ou jettent des déchets (bouteilles plastiques etc...) sur les accotements de la RD 60 et RD 63 (vers Gignac). Même si ces actes sont essentiellement commis par les touristes, je rappelle que ces faits sont gravement répréhensibles ; de la même façon, il est interdit de déposer des ordures (verre, plastiques, cartons etc...) hors des containers notamment ceux situés au stade de football.

Avant la fin de l'année, des colonnes enterrées (voir photo ci-dessous) vont être installées aux abords de la salle polyvalente afin de recevoir respectivement le verre, le carton et les plastiques.

Concernant les ordures ménagères, vous pouvez dès à présent vous adresser à la mairie pour réserver un badge qui vous permettra d'avoir ainsi accès à la colonne réservée aux déchets ménagers.

